



## **AVIS D'APPEL PUBLIC INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET**

**POUR LA PREQUALIFICATION DES  
ENTREPRISES DESIRANT PARTICIPER A  
L'APPEL D'OFFRES RESTREINT POUR  
L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE  
THERMIQUE A GAZ AU PORT DE KRIBI**

**MARS 2022**



*Handwritten signature or initials in blue ink.*



## TABLE DES MATIERES

I.	OBJET .....	2
II.	CONTEXTE.....	2
III.	DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET .....	2
IV.	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
V.	DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
VI.	PROCEDURE DE PREQUALIFICATION .....	5
VII.	DROIT APPLICABLE .....	8
VIII.	FRAIS.....	9
IX.	ANNEXE 1 : MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET .....	11
X.	ANNEXE 2 : PRESENTATION GENERALE DU CANDIDAT .....	12
XI.	ANNEXE 3 : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT .....	13
XII.	ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	14





## **I. OBJET**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi (PAK), Autorité Portuaire du Port de Kribi, lance un Appel Public International à Manifestation d'Intérêt (APIMI) à l'intention des entreprises désirant participer à la procédure de présélection des candidats à l'Appel d'Offres restreint pour l'implantation d'une centrale thermique à gaz au port de Kribi.

## **II. CONTEXTE**

En vue de l'atteinte de l'objectif de faire du Port de Kribi le complexe industrialo-portuaire de référence dans le Golfe de Guinée, le PAK a érigé le développement de la zone industrielle dudit port en axe stratégique majeur.

Il s'agit concrètement pour le PAK de mettre en œuvre des actions de tout ordre permettant de faciliter l'implantation d'activités industrielles génératrices de valeur et de trafics. A cet égard, la disponibilité en quantité et en qualité de l'énergie électrique est un facteur clé de succès incontournable.

Actuellement, le Port de Kribi est desservi par une ligne de 30 kV le connectant au Réseau Interconnecté Sud (RIS). La fourniture d'électricité par ce biais permet la couverture des besoins générés essentiellement par les premières activités portuaires et logistiques qui se sont développées dès l'ouverture commerciale officielle du port de Kribi en mars 2018.

Cependant, à l'horizon 2024, la puissance rendue disponible par la ligne de distribution susmentionnée s'avèrera très insuffisante au regard des besoins projetés en considérant l'installation des projets industriels annoncés dans la zone industrialo-portuaire.

Par conséquent, il s'avère primordial pour le PAK de se doter, à brève échéance, d'une solution fiable, efficiente et autonome d'alimentation en énergie électrique capable de satisfaire les besoins de ses amodiataires actuels et futurs.

Pour ce faire, le PAK envisage l'implantation dans le port dont il a la charge d'une centrale thermique à gaz naturel d'une capacité initiale comprise entre 50 MW et 80 MW, extensible, laquelle sera financée, construite et exploitée par un partenaire disposant de l'expertise et des capacités techniques et financières requises.

## **III. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

Le projet d'implantation d'une centrale thermique au gaz naturel dans le port de Kribi vise à satisfaire les besoins actuels et futurs en énergie électrique induits par le développement de l'activité industrielle au sein dudit port.

Ce projet consistera à doter ce dernier d'une centrale thermique alimentée par le gaz naturel provenant des champs gaziers de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) au large de Kribi. La capacité envisagée est de l'ordre de 50 MW à 80 MW, avec possibilité d'extension.





Ledit projet serait réalisé selon les modalités suivantes :

- Le PAK met à la disposition du prestataire, à l'intérieur de la zone industrialo-portuaire, le terrain sur lequel doit s'implanter la centrale à travers la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public portuaire ;
- Le partenaire privé finance, construit, exploite et maintient la centrale et ses ouvrages connexes ;
- Le PAK s'engage à acquérir une certaine quantité d'énergie, à un prix convenu, avant de la distribuer aux occupants de la zone industrialo-portuaire ;
- Les engagements opérationnels (taux de disponibilité de la centrale, quantité d'énergie fournie) et financiers (prix d'achat du kWh, mécanismes de sûreté) des deux parties sont consignés dans un contrat d'achat d'énergie (CAE).

L'approvisionnement de la centrale en gaz naturel sera assuré par la SNH.

En ce qui concerne le modèle technique souhaité dans le cadre de ce projet, il s'agit d'une centrale thermique à cycle combiné basé sur une technologie de turbines à gaz. Toutefois, le PAK serait ouvert au modèle technique et à la technologie remplissant au mieux les critères ci-dessous :

- Modularité de la puissance installée : La puissance installée de ladite centrale doit être facilement extensible dans le temps, la puissance minimale de départ étant comprise entre 50 MW et 80 MW ;
- Rentabilité ;
- Rapidité de mise en œuvre ;
- Efficacité énergétique ;
- Faible niveau de pollution.

#### **IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le présent APIMI est ouvert à toute entreprise ou groupement d'entreprises disposant d'une expérience dans le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales thermiques à gaz. Ne peuvent postuler dans le cadre du présent APIMI, les entreprises :

- a) en état de liquidation judiciaire ou en faillite ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- b) soumises à une procédure de redressement judiciaire ou équivalent régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la période d'exécution du projet ;
- c) qui ont été exclues de toute commande ou contrats administratifs en vertu d'une décision administrative ;
- d) qui ont entrepris d'influencer indûment le processus décisionnel ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage lors de la présente procédure, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'exercer une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
- e) qui ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;





- f) qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens ;
- g) frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien sur le plan national qu'international ;
- h) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Aucune entreprise ne peut présenter plus d'une candidature, sous peine de disqualification.

## **V. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de manifestation d'intérêt à présenter par chaque candidat comprend un dossier administratif et un dossier technique.

Les pièces contenues dans le dossier pourront être rédigées en langue française ou anglaise.

### **A. Dossier administratif**

Le dossier administratif devra contenir les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal du candidat dûment habilité à cette fin (cf. modèle annexé à l'APIMI) ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat (cf. modèle annexé à l'APIMI) ;
- Une déclaration du groupement, le cas échéant (cf. modèle annexé à l'APIMI) ;
- Une présentation générale du candidat (cf. modèle annexé à l'APIMI) ;
- Une copie du Registre de Commerce (ou document équivalent dans le pays du candidat) ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par l'organisme compétent du pays du candidat.

Les pièces administratives transmises devront être valides à leur date de réception.

En cas de groupement, le dossier de candidature devra comprendre une déclaration de groupement (cf. modèle joint en annexe) signée par tous les membres et désignant le chef de file habilité à représenter et engager le groupement.

Chaque membre du groupement devra remettre tous les documents requis ci-dessus le concernant.

### **B. Dossier Technique**

Le dossier technique du candidat devra contenir des éléments permettant de justifier son expérience et ses références en matière de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance des centrales thermiques à gaz.





A cet égard, le candidat devra obligatoirement fournir, pour chacun des projets concernés, des fiches de présentation comprenant notamment les éléments suivants :

- Description technique de la centrale et des ouvrages connexes (technologie et équipements utilisés, puissance installée etc.) ;
- Coût total du projet ;
- Calendrier de réalisation (durée des phases de construction et d'exploitation) ;
- Structuration institutionnelle renseignant notamment sur le rôle et le niveau d'implication du candidat dans ledit projet.

**NB : Les projets développés dans des contextes similaires seront particulièrement valorisés (implantation à proximité ou à l'intérieur d'une zone portuaire ou d'une zone franche industrielle, contexte africain, etc.).**

## **VI. PROCEDURE DE PREQUALIFICATION**

La procédure de préqualification des candidats visant à établir une short-list d'un nombre minimal de trois (03) et un nombre maximal de cinq (05) candidats invités à participer à l'Appel d'Offres restreint comprend les étapes suivantes :

### **A. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Tout candidat souhaitant des clarifications ou des renseignements complémentaires devra transmettre ses questions par email à l'adresse électronique suivante : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm); avec copie aux adresses : [emile.mbome@pak.cm](mailto:emile.mbome@pak.cm) et [yves.melingui@pak.cm](mailto:yves.melingui@pak.cm) au plus tard une semaine avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

### **B. REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le délai de constitution et de remise des dossiers de candidature est fixé à **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel Public International à Manifestation d'Intérêt.

Chaque dossier de candidature rédigé en français ou en anglais devra parvenir par voie électronique ou physique au plus tard le **16 MAI 2022** à 14 heures précises, heure locale.

Chaque soumissionnaire indiquera l'adresse électronique avec laquelle il compte assister à l'ouverture des plis qui se fera en présentiel ou par visioconférence.

### **Transmission par voie électronique**

Les fichiers constitutifs du dossier de candidature électronique devront être transmis à l'adresse suivante : [cipm@pak.cm](mailto:cipm@pak.cm) avec copie aux adresses : [emile.mbome@pak.cm](mailto:emile.mbome@pak.cm) et [yves.melingui@pak.cm](mailto:yves.melingui@pak.cm) au format Microsoft Word ou PDF et protégés d'accès par un mot de passe détenu exclusivement par le soumissionnaire, jusqu'à l'ouverture des offres.





## Transmission par voie physique

Chaque dossier de candidature doit être remis en six (06) exemplaires, dont un (1) original paraphé, en langue française ou anglaise, et cinq (05) copies papier, avec une copie électronique sur clé USB.

Chaque document du dossier original paraphé doit porter clairement la mention « original » pour le distinguer des copies.

En cas de divergence entre l'original et une copie, la version originale prévaut.

L'original du dossier de candidature et chacune des cinq (05) copies doivent être placés dans six (06) enveloppes séparées fermées, portant clairement la mention « original » ou « copie ».

Chacune des six (06) enveloppes comprendra deux enveloppes, une première contenant le dossier administratif et une seconde contenant le dossier technique.

Les six (06) enveloppes et la clé USB sous pli fermé seront placées dans une enveloppe ou un contenant extérieur scellé qui doit être déposé, contre décharge, au Département des Marchés du PAK, situé à l'immeuble R+2 du PAK, mitoyen à l'immeuble de la MEAO, à Kribi, sous enveloppe scellée, portant la mention :

**« AVIS D'APPEL PUBLIC INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET N° 2022/001/AMI/PAK DU ...3.1...MARS...2022..... POUR LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES DESIRANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES RESTREINT POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE THERMIQUE A GAZ AU PORT DE KRIBI »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les enveloppes intérieures doivent indiquer le nom et l'adresse du candidat afin de permettre, si nécessaire, de lui retourner son dossier de candidature.

### **C. OUVERTURE DES PLS**

Les dossiers de candidature remis dans les délais requis seront ouverts en présentiel ou par visioconférence par la Commission Ad Hoc constituée à cet effet par le Directeur Général du PAK.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

L'ouverture des plis aura lieu le **16 MAI 2022** à 15 heures par la Commission susmentionnée dans la salle de réunion sise à l'immeuble R+2 du PAK à Kribi.

Après ouverture des plis et identification des candidats, la commission procédera à la vérification de la conformité des dossiers (conditions de présentation du dossier de candidature, présence des pièces demandées et respect des modèles). Les dossiers jugés non conformes seront rejetés.





Si la commission le juge opportun et nécessaire, elle pourra demander au(x) candidat(s) la fourniture des documents manquants ou de toute information ou document complémentaire. Dans ce cas, le candidat concerné sera tenu de répondre à la commission dans le délai prescrit.

Le procès-verbal d'ouverture des plis établira la liste des dossiers conformes et mentionnera clairement les éventuelles raisons de non-conformité des autres dossiers. Il sera préparé et signé séance tenante par tous les membres de la commission et sera transmis aux candidats présents.

Après signature du procès-verbal d'ouverture des plis, le Président de Commission lèvera la séance et le reste des travaux de la Commission se poursuivra à huis clos.

#### D. EVALUATION DES CANDIDATURES

La Commission procédera à une analyse de chaque dossier de candidature, de façon à évaluer et classer les candidats sur la base des critères ci-après :

- Leur expérience dans la réalisation de projets similaires (financement, construction, exploitation et maintenance de centrales thermiques à gaz) évaluée sur la base notamment de la taille des ouvrages construits et opérés par le candidat (capacité des centrales thermiques), le coût du projet, la maîtrise de la technique (cycle combiné, cycle simple etc.) et de la technologie utilisées (moteurs à combustion interne à gaz, turbines à gaz, etc.), la durée d'exploitation des centrales etc. ;
- La conformité administrative de leur candidature.

Les dossiers de candidatures seront évalués et notés par application de la grille de notation ci-après :

N°	Critères	Pondération
1	<b>Expérience dans le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales thermiques à gaz</b>	90
	Expérience dans le financement de projets similaires appréciée sur la base de l'évaluation des 5 références pertinentes proposées par le candidat. Chaque référence sera notée de 0 à 4 points, selon le barème suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'envergure du projet (coût de l'investissement) : 1 point</li><li>- Le niveau de participation financière dans le projet : 2 points</li><li>- Le contexte géographique de réalisation du projet : 1 point</li></ul>	20







	<p>Expérience dans la construction de centrales thermiques appréciée sur la base de l'évaluation des 5 références pertinentes proposées par le candidat. Chaque référence sera notée de 0 à 7 points, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'envergure du projet (capacité de la centrale thermique) : 2 points</li><li>- Le mode technique (cycle simple, cycle combiné etc.) : 2 points</li><li>- Le type de technologie utilisée (turbines à gaz, moteurs à gaz, etc.) : 1 point</li><li>- La durée de construction de la centrale thermique : 1 point</li><li>- Le contexte géographique de réalisation du projet : 1 point</li></ul>	35
	<p>Expérience dans l'exploitation et la maintenance de centrales thermiques appréciée sur la base de l'évaluation des 5 références pertinentes proposées par le candidat. Chaque référence sera notée de 0 à 7 points, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'envergure du projet (capacité de la centrale thermique) : 2 points</li><li>- Le modèle technique (cycle simple, cycle combiné etc.) : 1 point</li><li>- Le type de technologie utilisée (turbines à gaz, moteurs à gaz, etc.) : 1 point</li><li>- La durée de la période d'exploitation/maintenance de la centrale thermique : 2 points</li><li>- Le contexte géographique de réalisation du projet : 1 point</li></ul>	35
2	<b>Conformité administrative du dossier de candidature</b>	10
	<b>Total</b>	<b>100</b>

## E. NOTIFICATION DES RESULTATS

A l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, les candidats retenus seront notifiés et invités à participer à l'étape suivante de l'appel d'offres restreint par lettre recommandée avec accusé de réception du Directeur Général du PAK.

Les conditions de participation à l'étape suivante seront précisées dans le dossier d'Appel d'Offres Restreint qui sera remis aux candidats concernés.

## VII. DROIT APPLICABLE

La présente procédure est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.





## VIII. FRAIS

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais liés à la préparation et au dépôt de son dossier de candidature.

Fait à Kribi, le **31 MARS 2022**

Le Directeur Général

  
  
*Patrice Melom*



# ANNEXES





## **IX. ANNEXE 1 : MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET**

**[En-tête du candidat ou du chef de file du Groupement]**

**Objet :** Lettre de manifestation d'intérêt pour la présélection des entreprises désirant participer à l'Appel d'Offres restreint pour l'implantation d'une centrale thermique à gaz au port de Kribi.

Monsieur le Directeur Général du Port  
Autonome de Kribi

[ \_\_\_\_\_ ], le [ \_\_\_\_ ], 2022

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la procédure lancée en vue de la présélection des entreprises désirant participer à l'appel d'offres restreint pour l'implantation d'une centrale thermique à gaz au port de Kribi, nous exprimons par la présente notre intérêt pour le projet et remettons notre dossier de candidature préparé conformément aux instructions contenues dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt.

*[Ajouter en cas de soumission en Groupement : La présente candidature est présentée en Groupement avec les sociétés [ \_\_\_\_\_ ], notre société intervenant en qualité de chef de file, en son nom et au nom et pour le compte des autres membres du Groupement [.]*

Nous confirmons avoir pris connaissance de la totalité du contenu de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt et en acceptons tous les termes sans réserve.

Il est joint à la présente l'ensemble des documents constituant notre dossier de candidature.

Nous désignons comme représentant [Nom du représentant], [Adresse, numéro de téléphone et de fax, adresse e-mail du représentant], notamment pour la réception de l'ensemble des notifications prévues dans la présente procédure.

Nous certifions sur l'honneur que tous les documents et informations fournis dans notre dossier de candidature sont sincères et exacts en tous points.

[Nom, titre, signature, cachet]





## **X. ANNEXE 2 : PRESENTATION GENERALE DU CANDIDAT**

1. Nom de la société et forme juridique
2. Adresse du siège administratif
3. Contacts
4. Téléphone
5. Fax
6. Email / site Internet
7. Adresse du siège social de la société
8. Présentation sommaire de la société (principaux dirigeants, effectifs, portefeuille d'activités réalisées etc.)

*En cas de candidature de Groupement, l'ensemble de ces informations doit être fourni par chacune des sociétés membres du Groupement.*





## XI. ANNEXE 3 : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT

Nous soussignés,

### **Personne morale 1**

Société (Raison sociale et forme juridique)

Adresse du siège social :

Registre de commerce n° :

Activité principale :

Représentée par \_\_\_\_\_ (Nom, prénom, nationalité, n°  
carte nationale d'identité, carte de résidence ou passeport), en qualité de \_\_\_\_\_

### **Personne morale 2**

Société (Raison sociale et forme juridique) :

Adresse du siège social :

Registre de commerce n° :

Activité principale :

Représentée par \_\_\_\_\_ (Nom, prénom, nationalité, n° carte  
nationale d'identité, carte de résidence ou passeport), en qualité de \_\_\_\_\_

### **Personne morale 3**

Société (Raison sociale et forme juridique) :

Adresse du siège social :

Registre de commerce n° :

Activité principale :

Représentée par \_\_\_\_\_ (Nom, prénom, nationalité, n°  
carte nationale d'identité, carte de résidence ou passeport), en qualité de \_\_\_\_\_

**Déclarons** par la présente, agir conjointement et solidairement dans le cadre du  
Groupement \_\_\_\_\_, pour répondre à l'appel public international  
à manifestation d'intérêt lancé par le Directeur Général du Port Autonome de Kribi en  
vue de la présélection des entreprises désirant participer à l'appel d'offres restreint pour  
l'implantation d'une centrale thermique à gaz au port de Kribi.

**Désignons** comme chef de file du Groupement \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[Nom, titre, signature, cachet]

[Nom, titre, signature, cachet]

[Nom, titre, signature, cachet]





## XII. ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom, prénom, nationalité, n°  
carte nationale d'identité, carte de résidence ou passeport), représentant la société  
(raison sociale et forme juridique de la société),

Au capital de :

Adresse du siège social :

Registre de commerce n° :

Déclare sur l'honneur que :

- La société n'est pas en litige avec l'Etat du Cameroun dans quelque domaine que ce soit ;
- La société n'est ni en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire.

Je certifie exacts tous les renseignements contenus dans notre dossier de candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[Nom, titre, signature, cachet]

*En cas de candidature de Groupement, la déclaration sur l'honneur doit être fournie par chacune des sociétés membres du Groupement.*

